

Annoncer le Christ, comme personne vivante aujourd'hui, et accompagner les enfants et les jeunes à devenir chrétiens

2^{ème} partie



Au cours des années 1990, trois documents importants vont modifier de manière profonde la réalité de la catéchèse dans le diocèse de Tournai : le *Catéchisme de l'Église catholique*, le *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes*, le *Directoire général pour la Catéchèse*.

Catéchisme de l'Église catholique (1992)

Nous savons que, par le décret sur la charge pastorale des évêques (*Christus Dominus*, 44), le Concile Vatican II avait annoncé la composition d'un directoire sur l'enseignement catéchétique du peuple chrétien.

La publication du *Catéchisme hollandais* sous la responsabilité de la Conférence épiscopale des Pays-Bas, en 1966, entraîne beaucoup de réactions. En effet, ce Catéchisme est rapidement traduit en beaucoup de langues. Le Cardinal Alfrink, archevêque d'Utrecht, avertit cependant qu'il ne s'agit pas d'un catéchisme international. Des catholiques hollandais demandent au Pape d'intervenir car ce Catéchisme contient des hérésies. Le Pape Paul VI crée une commission internationale de six cardinaux pour déterminer la suite à donner. Certains d'entre eux se demandent s'il ne faudrait pas mettre en chantier un catéchisme universel, que l'on désignerait : Catéchisme de Vatican II.

Comme Paul VI l'avait annoncé à la fin de la célébration de Vatican II (15 septembre 1965), l'Église catholique avait désormais un Synode des Évêques. La première assemblée ordinaire de ce Synode a lieu du 29 septembre au 29 octobre 1967. Le Synode ne demande pas la mise en route d'un nouveau Catéchisme, étant donné que le Concile a proposé un Directoire sur la catéchèse.

Aussi c'est à la rédaction de ce Directoire que les experts sont attelés. Un schéma est envoyé à toutes les conférences épiscopales en 1969. Le texte final, *Directorium catechisticum generale*, est promulgué par Paul VI le 11 avril 1971. Il est destiné aux évêques, aux conférences épiscopales et à ceux qui ont une responsabilité dans la catéchèse.

► Notre évêque nous parle

Ce Directoire est au centre du Congrès international de catéchèse, à Rome, du 20 au 25 septembre 1971.

La troisième assemblée générale du Synode des évêques, du 27 septembre au 26 octobre 1974, est consacrée à l'évangélisation. Les débats font un lien entre l'évangélisation, la catéchèse et l'homélie, mais ils ne demandent pas la rédaction d'un Catéchisme universel. Le Directoire de 1971 suffit. L'exhortation apostolique post-synodale de Paul VI, *Evangelii nuntiandi* (8 décembre 1975) ne propose pas un nouveau Catéchisme.

La quatrième assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, du 30 septembre au 29 octobre 1977, a comme thème : la catéchèse en notre temps, surtout celle des enfants et des jeunes. Il en ressort que plusieurs Pères synodaux demandent que soient mis ensemble des textes qui expriment clairement et correctement les vérités chrétiennes de la foi et de la doctrine morale. Le Pape Paul VI approuve cette demande.

Le Pape Paul VI meurt le 6 août 1978. Son successeur, Jean-Paul I^{er}, meurt le 28 septembre 1978. C'est, par conséquent, le Pape Jean-Paul II qui reprend les propositions du Synode de 1977 en promulguant l'exhortation apostolique post-synodale *Catechesi tradendae*, le 16 octobre 1979, qui ne décide pas qu'il faut un nouveau Catéchisme.

En 1980 est célébré, à Rome, le Synode particulier des Pays-Bas (14-31 janvier). Le Pape Jean-Paul II l'a convoqué afin de discerner ce qu'il faut faire après l'affaire du Nouveau Catéchisme hollandais et après les remous suscités par le concile pastoral des Pays-Bas. Il en résulte que l'on met en valeur le rôle de tout évêque pris individuellement, comme docteur de la foi.

En 1980 est convoquée, également, la cinquième assemblée générale du Synode des évêques (du 26 septembre au 25 octobre) avec comme thème : la famille chrétienne. Dans l'exhortation apostolique post-synodale, *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), le Pape Jean-Paul II reprend une proposition des Pères synodaux : l'élaboration d'un texte adapté appelé Catéchisme à l'usage de la famille et d'un Directoire pour la pastorale de la famille, qui serait confiée aux conférences épiscopales. Cependant, quelques conférences épiscopales et la Congrégation romaine pour le clergé demandent la publication d'un directoire universel et d'un manuel des familles rédigés par le Saint-Siège.

Le 25 janvier 1983, le Pape Jean-Paul II promulgue le nouveau *Code de Droit canonique*. C'est le 25 janvier 1959 que le Pape Jean XXIII avait demandé la révision du *Code* de 1917. Le nouveau *Code* dit qu'une conférence épiscopale peut publier un catéchisme national, approuvé préalablement par le Saint-

Siège. En revanche, l'évêque diocésain peut publier son propre catéchisme, qui n'a pas besoin de l'approbation du Saint-Siège.

Le fait que trois textes officiels (*Directoire catéchistique général*, 1971; *Familiaris consortio*, 1980 ; *Code de Droit canonique*, 1983) exigent un contrôle du Saint-Siège sur les directoires et catéchismes publiés par les conférences épiscopales entraîne des tensions entre le Saint-Siège et quelques conférences épiscopales.

La situation devient difficile en France entre 1983 et 1985. Au lendemain du Concile Vatican II, la Conférence des évêques de France publie le *Catéchisme du cours moyen* (1967), qui est un *Fonds obligatoire à l'usage des auteurs d'adaptations*, exposant les caractéristiques fondamentales de l'enseignement religieux des enfants de 9-11 ans. En 1969, les évêques complètent leur dispositif catéchétique pour l'enfant en publiant un *Document de base à l'intention des auteurs d'ouvrages catéchétiques pour les jeunes de sixième et cinquième* (les 12-13 ans). Le *Directoire catéchistique général* (de 1971) précisant que tout doit être approuvé par le Saint-Siège (directoires nationaux et catéchismes nationaux), des catholiques de France s'adressent au Saint-Siège pour manifester leur opposition aux documents de la Conférence des évêques de France. A l'approche du Synode des évêques sur la catéchèse (1977), ils envoient une supplique au Pape Paul VI pour dénoncer la non-application en France des exigences du *Directoire catéchistique général*.

Après le Synode de 1977, les évêques de France pensent donner au peuple chrétien une présentation de la foi : *Il est grand le mystère de la foi. Prière et foi de l'Église catholique*. Ce texte paraît en 1978. Il ne s'agit pas d'un catéchisme national pour adultes. Ensuite, les évêques publient le *Texte de référence* (1980), destiné à ceux qui rédigent des textes pour les enfants des cours moyens. Ce *Texte* tient compte des orientations du *Directoire général* de 1971 et du Synode de 1977. Un recueil de textes paraît en 1981 sous le titre de : *Pierres vivantes*. Cet ouvrage doit être accompagné de parcours catéchétiques. Tous ces ouvrages ne sont pas des catéchismes nationaux, mais ils sont envoyés aux dicastères romains compétents pour y être soumis.

En 1982, la Congrégation romaine pour le clergé (qui a la catéchèse dans ses attributions) pose cinq questions à la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi (dont le Préfet est le Cardinal Joseph Ratzinger), en relation avec la situation française. La même année, le président de la Conférence des évêques de France, Jean Vilnet, pose une question à la Congrégation pour la doctrine de la foi à propos du décret *Ecclesiae pastorum* (1975) sur la censure préalable des livres catéchétiques. Le Pape Jean-Paul II reçoit, en octobre 1982, les évêques de l'Île de France en visite ad limina. Il évoque la question des ouvrages de catéchèse.

► Notre évêque nous parle

Peu de temps après, les archevêques de Lyon et de Paris invitent quatre prélats à donner une conférence sur le thème : *transmettre la foi aujourd'hui* (les archevêques de Dublin, Malines-Bruxelles, Cracovie et le Cardinal Ratzinger). On retient surtout l'intervention du Cardinal Ratzinger, qui apparaît comme une condamnation de l'expérience française de la catéchèse. Il en résulte de nombreux débats, dont certains sont alimentés par la publication de lettres privées de la Congrégation pour la doctrine de la foi dans des journaux français. Finalement, les évêques de France publieront, à la demande de Rome, un catéchisme dont le titre est : *Catéchisme pour adultes. L'Alliance de Dieu avec les hommes* (1991).

Le 25 janvier 1985, le Pape Jean-Paul II annonce la convocation d'un Synode extraordinaire des évêques pour commémorer le vingtième anniversaire de la clôture de Vatican II (du 25 novembre au 8 décembre). Le Pape demande d'évaluer les expériences qui ont eu lieu depuis 1965, que ce soit au plan de l'Église universelle ou au plan des Églises particulières. Au terme du Synode, le Pape Jean-Paul II souligne la suggestion de préparer un compendium ou catéchisme de toute la doctrine catholique, auquel se réfèrent les catéchismes ou compendiums des Églises particulières.

La même année 1985, le Pape Jean-Paul II fait une visite pastorale en Belgique. Le 18 mai 1985, il parle d'une nouvelle évangélisation en Belgique. En réponse à cet appel, les évêques de Belgique publient, en 1987, le *Livre de la Foi*, comme premier instrument de travail à la réalisation du projet de la nouvelle évangélisation.

Dès le 10 juin 1986, une commission restreinte est constituée pour rédiger un projet de catéchisme sur lequel les pasteurs de toute l'Église seront invités à exprimer leur avis. Après plusieurs va-et-vient entre les institutions et les personnes consultées, le *Catéchisme de l'Église catholique* est promulgué par la Constitution apostolique *Fidei depositum*, le 11 octobre 1992. Il comprend quatre parties : la profession de la foi, la célébration du mystère chrétien, la vie dans le Christ, la prière chrétienne.

C'est durant trois jours, les 7, 8 et 9 décembre 1992, que le Pape Jean-Paul II présente à Rome le *Catéchisme de l'Église catholique*. Le Pape veut manifester l'importance exceptionnelle qu'il accorde au nouveau Catéchisme, le premier publié par l'autorité suprême de l'Église catholique depuis 1566, date de la parution du *Catechismus ex decreto Concilii Tridentini ad parochos Pii quinti Pont. Max. iussu editus* (Catéchisme pour les Curés, Catéchisme tridentin, Catéchisme Pie V ou Catéchisme romain).

Le désir du Pape est de faire de ce Catéchisme le livre de référence destiné aux évêques en vue de la publication de catéchismes nationaux ou diocésains dans les Églises locales. Il doit aussi être offert à tous les pasteurs et à

► Notre évêque nous parle

tous les fidèles pour l'accomplissement de leur mission d'annoncer la foi, d'appeler à la vie évangélique et d'enseigner la doctrine catholique. Il est aussi destiné à tous les fidèles désireux de mieux connaître les richesses inépuisables du salut, à ceux d'entre eux qui veulent soutenir les efforts œcuméniques, comme aussi aux hommes et femmes qui demandent raison de l'espérance qui est au cœur des chrétiens et qui voudraient connaître ce que croit l'Église catholique (Voir *Fidei depositum*).

Une deuxième version du *Catéchisme de l'Église catholique* est publiée en 1997.

Le 28 juin 2005, le Pape Benoît XVI promulgue le motu proprio *En perpétuelle mémoire*, qui ordonne la publication de l'*Abrégé du Catéchisme de l'Église catholique* (2005).

Lors des Journées Mondiales de la Jeunesse à Madrid (du 16 au 21 août 2011), le Pape Benoît XVI offre à chacun des participants *Youcat, Catéchisme de l'Église catholique pour les jeunes* (de 16 à 30 ans).

Pour une présentation très précise de la rédaction du *Catéchisme de l'Église catholique* et de son contenu, j'ai consulté les ouvrages de Maurice SIMON, *Un catéchisme universel pour l'Église catholique, du Concile de Trente à nos jours, Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium* (BETL), 103, Leuven, 1992 ; *Le catéchisme de Jean-Paul II, Genèse et évaluation de son commentaire du Symbole des apôtres* (BETL, 153), Leuven-Paris-Sterling, 2000 ; *La célébration du mystère chrétien dans le catéchisme de Jean-Paul II* (BETL, 196), Leuven-Paris-Dudley, 2006 ; *La vie dans le Christ dans le catéchisme de Jean-Paul II* (BETL, 235), Leuven-Paris-Walpole, 2010 ; *La prière chrétienne dans le catéchisme de Jean-Paul II* (BETL, 245), Leuven-Paris-Walpole, 2012.

Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes (1997)

Le Concile Vatican II a prescrit la révision du rituel du baptême des adultes, et a décidé la restauration du catéchuménat des adultes distribué en plusieurs étapes (*Sacrosanctum Concilium*, 64 et 66).

Conformément à ces décisions, la Congrégation pour le culte divin a confectionné un nouveau rituel, approuvé par le Pape Paul VI, et publié le 6 janvier 1972 : *Ordo Initiationis Christianae Adultorum*.

Ce rituel est adapté en français et approuvé par les évêques des Conférences épiscopales du nord de l'Afrique (13 janvier 1996), de Belgique (26 octobre 1995), du Canada (17 octobre 1995), de France (6 novembre 1995), de Suisse (19 décembre 1995) et l'archevêque de Luxembourg (10 décembre

► Notre évêque nous parle

1995). Il est approuvé par la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements le 22 février 1996. Mgr Claude Feidt, archevêque de Chambéry et Président de la Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie, le présente le 26 mai 1996. Ce rituel est publié à Paris, Desclée/Mame, en 1997.

Les *Notes doctrinales et pastorales* du Rituel montrent bien que ce sont les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie qui initient : *par les sacrements de l'initiation chrétienne, les hommes, délivrés des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption des fils et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur* (n° 1). Après avoir souligné la dignité du baptême, les *Notes* parlent des fonctions et des ministères du peuple de Dieu, des parrains et marraines, du ministre. Ensuite, il donne ce qui est requis pour la célébration du baptême.

Ensuite, un tableau donne la structure de l'initiation chrétienne : le temps de la première évangélisation ; la première étape : la célébration de l'entrée en catéchuménat, suivie du temps du catéchuménat et ses rites ; la deuxième étape : la célébration de l'appel décisif et l'inscription du nom, suivie du temps de la purification et de l'illumination et ses rites ; la troisième étape : la célébration des sacrements de l'initiation, suivie du temps de la mystagogie.

Ce tableau permet de comprendre la structure de l'initiation chrétienne des adultes, les ministères et fonctions, les temps et les lieux de l'initiation ainsi que les adaptations.

Directoire général pour la Catéchèse (1997)

Le Concile Vatican II a demandé que soit composé un directoire sur l'enseignement catéchétique du peuple chrétien (*Christus Dominus*, 44). Le Pape Paul VI promulgue le *Directorium catechisticum generale* le 11 avril 1971. L'exhortation apostolique post-synodale *Catechesi tradendae*, publiée par le Pape Jean-Paul II le 16 octobre 1979, suite au Synode des évêques de 1977 (sous Paul VI), demande une réactualisation du Directoire de 1971.

Nous savons que la décision de proposer un *Catéchisme de l'Église catholique* (1992, 1997) a exigé beaucoup de travail après le Synode des évêques de 1985. Grâce aux recherches en tous genres sur l'itinéraire catéchétique des cinquante dernières années (donc avant le Concile Vatican II), le nouveau Directoire recueille les fruits de nombre de documents qui inscrivent la Catéchèse dans un mouvement très vaste de la mission de l'Église.

► Notre évêque nous parle

Tout d'abord, les textes du magistère de l'Église (le Pape et les évêques).

- Le *Rituel pour l'initiation chrétienne des adultes*, du 6 janvier 1972 (adapté en français en 1996).
- Le ministère du Pape Paul VI (1963-1978), qui a promulgué l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* (8 décembre 1975). La catéchèse est une action évangélisatrice dans le cadre de la grande mission de l'Église.
- Le ministère du Pape Jean-Paul II (depuis 1978), qui a recueilli les propositions du Synode des évêques de 1977 et qui a formulé les premières orientations dans l'exhortation apostolique *Catechesi tradendae* (16 octobre 1979).
- Le Pape Jean-Paul II a donné plusieurs documents qui éclairent la catéchèse : *Redemptor hominis* (4 mars 1979), *Dives in misericordia* (30 novembre 1980), *Dominum et vivificantem* (18 mai 1986) et *Redemptoris missio* (7 décembre 1990).
- Plusieurs assemblées générales, ordinaires et extraordinaires du Synode des évêques ont eu des répercussions sur la catéchèse. Ainsi les Synodes de 1980 (sur la famille) et de 1987 (sur la vocation des laïcs baptisés) ont été suivis par les exhortations apostoliques du Pape Jean-Paul II : *Familiaris consortio* (22 novembre 1981) et *Christifideles laici* (30 décembre 1988). Le Synode des évêques de 1985 a entraîné la rédaction du *Catéchisme de l'Église catholique* (1992, 1997).

Ensuite les expériences, en matière catéchétique, venant de toutes les Eglises particulières. Beaucoup de conférences épiscopales ont publié des Catéchismes, depuis la clôture du Concile Vatican II.

Le nouveau *Directoire général pour la Catéchèse* est publié par la Congrégation pour le clergé le 15 août 1997. Il est articulé de la façon suivante. Un *exposé préliminaire* donne des indications aidant à l'interprétation et à la compréhension des situations humaines et ecclésiales, à la lumière de la foi et en faisant confiance à la vitalité de la semence de l'Évangile. Il s'agit de brefs diagnostics en vue de la mission.

La *première partie* comprend trois chapitres et ancre davantage la catéchèse dans la Constitution dogmatique *Dei Verbum* (Vatican II, sur la Parole de Dieu), la situant dans le cadre de l'évangélisation présenté par *Evangelii nuntiandi* et *Catechesi tradendae*. Elle offre une clarification sur la nature de la catéchèse.

La *deuxième partie* comprend deux chapitres. Le premier, intitulé *Normes et critères pour la présentation du message évangélique dans la catéchèse*, rassemble tout le contenu du chapitre premier (texte de 1971). Le deuxième chapitre, totalement nouveau, est consacré à la présentation du *Catéchisme*

► Notre évêque nous parle

de l'Église catholique. Le texte offre aussi des principes fondamentaux en vue de l'élaboration de catéchismes pour les Églises particulières et locales.

La *troisième partie* formule les lignes essentielles d'une pédagogie de la foi inspirée de la pédagogie divine, une question qui concerne autant la théologie que les sciences humaines.

La *quatrième partie* est intitulée : *Les destinataires de la catéchèse*. En cinq chapitres, elle examine les situations, fort différentes, des personnes auxquelles s'adresse la catéchèse, les aspects concernant la situation socio-religieuse et la question de l'inculturation.

La *cinquième partie* fait de l'Église particulière le centre de gravité de la catéchèse. L'Église particulière a le devoir primordial de promouvoir, de prévoir, de surveiller et de coordonner toute l'activité catéchétique. On y met particulièrement en valeur la description des rôles respectifs des divers agents (qui trouvent toujours leur point de référence dans le pasteur de l'Église particulière), ainsi que les exigences de la formation en chacun des cas.

La *conclusion* invite à intensifier l'activité catéchétique, et fait appel à la confiance en l'action de l'Esprit Saint et en l'efficacité de la Parole de Dieu semée dans l'amour.

C'est au chapitre II de la première partie que nous trouvons la catéchèse dans le processus d'évangélisation : *Ce chapitre expose le rapport de la catéchèse avec les autres éléments de l'évangélisation dont elle est partie intégrante. Il commence par décrire le rapport entre la catéchèse et la première annonce, qui se réalise dans la mission. Il souligne ensuite le lien étroit entre la catéchèse et les sacrements de l'initiation chrétienne. Puis il met en évidence le rôle fondamental de la catéchèse dans la vie ordinaire de l'Église, dans sa tâche d'éduquer en permanence à la foi. Ce chapitre porte une attention particulière au rapport entre la catéchèse et l'enseignement de la religion à l'école car les deux activités sont interdépendantes et, avec l'éducation chrétienne dans la famille, elles sont essentielles à la formation de l'enfance et de la jeunesse (n° 60).*

C'est au chapitre II de la quatrième partie que nous avons les destinataires de la catéchèse, selon les âges : *La catéchèse selon les différents âges est une nécessité essentielle pour la communauté chrétienne. En effet, d'un côté la foi participe au développement de la personne ; de l'autre, chaque étape de la vie est exposée au défi de la déchristianisation et doit surtout se mesurer avec les tâches toujours nouvelles de la vocation chrétienne.*

► Notre évêque nous parle

C'est pourquoi on donne à bon droit des catéchèses diversifiées selon les âges et complémentaires, conformément aux besoins et aux capacités des destinataires.

D'où l'importance de tenir compte de tous les éléments en jeu, tant anthropologiques et évolutifs que théologiques et pastoraux, en ayant recours également aux données récentes des sciences humaines et pédagogiques inhérentes à chaque âge.

On s'efforcera aussi d'intégrer sagement les diverses étapes du cheminement de foi, en veillant notamment à ce que la catéchèse des enfants se développe harmonieusement lors des étapes successives.

Pour cette raison également, il est efficace, sur le plan pédagogique, de faire référence à la catéchèse des adultes et, à sa lumière, d'orienter la catéchèse des autres moments de la vie (n° 171).

Impact dans le diocèse de Tournai

La nomination de l'abbé Paul Scolas comme vicaire épiscopal, en 1992, ouvre des pistes nouvelles pour le diocèse. Nous entrons dans la dynamique des *Chemins d'Église* en 1993. Ce processus permet de faire le point au plan pastoral (1993-1994) et de parcourir, en trois ans (1994-1997), les axes de la mission de l'Église. La première année, année du Père, *Jeunesse de Dieu, Jeunesse des hommes* (1994-1995), provoque la création du **Service pastoral des jeunes**. Créé en septembre 1996, le *Service Pastoral des Jeunes du diocèse de Tournai* offre un lieu de coordination de la pastorale des jeunes et est un relais entre les initiatives diverses qui se prennent sur le terrain. Il est à l'écoute des besoins et propose des points de repère pour cette pastorale (*Église de Tournai*, janvier 1998, p. 18). Présidé par le vicaire épiscopal Paul Scolas, le Service pastoral des jeunes (SPJ) a comme responsable l'abbé Daniel Procureur. Lors de sa nomination comme doyen principal de Mouscron (2001), l'abbé Procureur a comme successeur l'abbé Olivier Fröhlich.

En septembre 1997 a lieu le *Grand Rassemblement de Bonne-Espérance*, qui réunit 12.000 personnes. Mgr Jean Huard (1977-2002) envoie les catholiques du diocèse sur les chemins du monde, avec la consigne de mettre en œuvre la mission de l'Église en Hainaut : *L'avenir reste à écrire aux couleurs de l'Évangile*.

La publication des trois documents fondamentaux, entre 1992 et 1997, au plan de l'Église universelle, ouvre certainement la voie à quelques décisions dans la vie pastorale du diocèse, dans le prolongement de *Chemins d'Église*.

► Notre évêque nous parle

En 1997, Mgr Huard crée le **Service diocésain du Catéchuménat** qu'il confie à Sœur Danièle Ueberfill, des Religieuses de Saint-André. Sous la responsabilité de Sœur Danièle, les diverses demandes émanant d'adultes qui désirent le baptême vont progressivement être accompagnées par des personnes bien au fait de ce qui est proposé par le *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes*, de 1997.

En 1997, Mgr Huard transfère l'Office Diocésain de l'Enseignement Religieux (ODER) et l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses (ISSR) de Charleroi à Tournai. L'abbé André Minet en devient le nouveau Président, charge qu'il cumule avec celle de Recteur du Séminaire diocésain. L'abbé Benoît Lobet devient le nouveau Responsable du **Service diocésain de la Catéchèse** (*Paraboles* 14, décembre 1997, p. 19). Grâce à lui, et au *Directoire* de 1997, le diocèse commence à mettre en œuvre une **catéchèse de cheminement**. Progressivement, selon les lieux, des **catéchèses pour tous** voient le jour, au cours des liturgies dominicales.

Depuis des décennies, l'ISSR rassemble des centaines de catéchistes, une fois tous les deux ans. Ces **sessions d'une journée de catéchèse** permettent aux catéchistes du diocèse d'avoir une formation sur les aspects importants qui renouvellent la catéchèse préparatoire aux sacrements de l'initiation chrétienne et à l'accompagnement des jeunes de plus de treize ans.

En 2001, Mgr Huard nomme l'abbé Michel Vinckier responsable du **Service diocésain pour la pastorale liturgique et sacramentelle**. Des liens sont rapidement établis avec le catéchuménat et la catéchèse, afin de correspondre au *Directoire* de 1997 et au *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes* de 1997.

+ Guy,
Evêque de Tournai